



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de résultat de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-36419>

Département(s) de publication : **56**

Annonce n° **24-36419**

Travaux

Section 1 - Reference de l'avis initial

Annonce n° 23-111245

Mis en ligne sur le site www.boamp.fr le 22/03/2024

Section 2 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Lorient Agglomération

Type de Numéro national d'indentification : SIRET

N° National d'identification : 20004217400090

Ville : Lorient cedex

Code postal : 56314

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 56

Section 3 - Identification du marché

Intitulé du marché : Construction d'une halle de spectacles équestres au Haras National d'Hennebont

Code CPV principal - Descripteur principal : 45000000

Type de marché : Travaux

Description succincte du marché : Le Haras National d'Hennebont, situé en plein coeur de la Ville et entouré d'un parc arboré de 23 hectares, dispose d'une implantation stratégique favorable au développement d'une offre touristique et culturelle : 70 000 visiteurs / an dont 40 000 payants, 120 spectacles produits chaque année, une scène de spectacle vivant reconnue au niveau national, des résidences artistiques, plus de 25 000 personnes accueillies lors des événements sportifs. La future halle de spectacles équestres est implantée dans la cour du Puits entourée de 4 écuries, d'une emprise au sol de 1.625m², d'une hauteur d'environ 17m, pratique, modulable et adaptée au déroulement des spectacles équestres. L'architecture s'inspire de la forme archétypale des premiers cirques sédentaires dits "stables". Les façades sont largement ouvrables afin de permettre la lecture de la cour et faciliter la pratique équestre. Les axes majeurs des écuries existantes ont été considérés pour le positionnement des ouvertures. La piste d'évolution équestre modulable, passant d'un cercle de 13 à 19 mètres de diamètre à un rectangle de 38m x 22m perpendiculaire à l'écurie d'honneur est subirriguée, alimentée par une cuve de récupération des eaux pluviales de 30M3. La capacité d'accueil est de 730 visiteurs assis et 1.430 debout. Cet équipement ERP classé en 2e catégorie de type L est

considéré comme un bâtiment indépendant et isolé. Le programme a été élaboré dans une démarche de collaboration et de concertation avec le Conservateur Régional des Monuments Historiques et l'Architecte des Bâtiments de France, le sol et les bâtiments de la Cour du Puits étant inscrits parmi les monuments historiques. Les matériaux qui la constituent sont pour l'essentiel biosourcés (le bois) et géosourcés (l'ardoise). L'analyse de leur cycle de vie les classe parmi les moins impactants pour l'environnement et la charpente emprisonne à elle seule des dizaines de T de CO2.

Critères d'attribution : Lots 1 à 10A - Qualité et valeur technique de l'offre appréciée en fonction du mémoire technique : 60 % Prix des prestations : 40 %

Section 4 - Attribution du marché

Renseignements relatifs à l'attribution du marché et/ou des lots :

- Date de signature des marchés publics : 18/03/2024 - Date de notification des marchés publics : Lots n°1, 2, 3, 5, 6, 7 et 9 : 18/03/2024 - Lots n°4 et 8 : 20/03/2024 - Modalités de consultation du contrat : Les pièces de la procédure sont consultables, dans le respect des secrets protégés par la loi, aux heures d'ouverture des bureaux, de 8:30 à 12:00 et de 13:30 à 17:00, auprès de la commande publique, Maison de l'agglomération, Esplanade du Péristyle, CS 20001, 56314 Lorient Cedex. Cette décision est susceptible de recours contentieux auprès du tribunal administratif de Rennes, dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication du présent avis. En outre, pour l'application de l'article R.551-7 du code de justice administrative, le juge des référés du tribunal administratif de Rennes peut être saisi au titre du référé contractuel au plus tard le trente et unième jour suivant la publication du présent avis.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 27/03/2024